Public Health Ontario | Santé publique Ontario

PLEINS FEUX SUR

(ARCHIVÉ) Le port du masque universel dans les établissements de soins de santé et les maisons de retraite

Publication : février 2022
Archivé : décembre 2023

ARCHIVÉ

Ce matériel archivé est disponible uniquement à des fins de recherche historique et de référence. Celui-ci n'est plus mis à jour et il se peut qu'il ne reflète plus les directives actuelles.

Introduction

Faisant partie des mesures de prévention de la COVID-19, le port du masque universel a été institué dans les établissements de soins de l'Ontario. Les masques médicaux (ci-après, « masques ») peuvent servir de moyen de contrôle de la source (porter un masque pour protéger les autres) ou être intégrés à l'équipement de protection individuelle, ou ÉPI (porter un masque pour se protéger). Le port du masque ne remplace pas la distanciation physique ni les autres mesures de prévention. Il s'agit de l'une des nombreuses mesures de contrôle qui, combinées, préviennent la propagation du virus. Les autres mesures comprennent la vaccination, le dépistage, l'aération, l'hygiène des mains, la distanciation physique et le nettoyage du milieu. Dans ce document, nous présentons différents scénarios qui s'appliquent aux professionnels de la santé de tous les milieux de soins qui portent systématiquement un masque au travail.

Principes du port du masque universel

Lorsque le port du masque universel est indiqué comme moyen de contrôle de la source, cela signifie que l'ensemble des membres du personnel et des visiteurs doit en porter un en tout temps. Pour favoriser une utilisation judicieuse et efficace des masques comme moyen de contrôle de la source, les pratiques exemplaires suivantes sont recommandées :

- Le port du masque universel est l'une des mesures visant à prévenir la transmission de la COVID-19. Les personnes qui en portent un doivent également maintenir une distanciation physique d'au moins deux mètres (six pieds) avec les autres afin d'éviter de les exposer à leurs particules respiratoires, dont les gouttelettes.

- Le masque peut être porté pendant une période prolongée (mis au début du quart de travail et gardé en place), tant qu'il n'est pas manipulé, retiré, visiblement souillé, humide ou endommagé ou encore qu'il ne rend pas la respiration difficile.
- Le masque doit être mis au moment d'entrer dans l'établissement de soins ou la maison de retraite et retiré pour manger et boire ou au moment de quitter l'établissement ou la maison, à la fin du quart ou de la journée de travail.
- Le type d'ÉPI (masque médical ou respirateur N95 bien ajusté) à employer dépend de l'évaluation des risques et des mesures de précaution, exigences ou recommandations applicables.
- L'utilisation prolongée ou la réutilisation des masques et des respirateurs N95 en tant qu'ÉPI ne doit être envisagée qu'après consultation d'un professionnel de la PCI ou d'une équipe de gestion des éclosions afin d'atténuer le risque de transmission qui pourrait survenir. L'utilisation prolongée est préférable à la réutilisation.
- Après leur utilisation, les masques doivent être manipulés de manière à limiter la contamination croisée.
- Si un masque doit être réutilisé, il faut éviter de le contaminer. Pour ce faire, on le range dans un sac en papier propre ou un récipient lavable muni d'un couvercle. Cette méthode est préférable au dépôt du masque utilisé sur une surface ou un essuie-tout.
- Les sacs en papier doivent être jetés après chaque utilisation. Les récipients réutilisables doivent être lavés et désinfectés après chaque utilisation. Les sacs et récipients doivent être étiquetés au nom du porteur du masque pour éviter d'être utilisés accidentellement par quelqu'un d'autre.
- L'hygiène des mains doit être pratiquée avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé ou manipulé.

ARCHIVÉ

Scénarios de port du masque universel

* L'hygiène des mains doit être pratiquée avant et après toute interaction avec un résident.

* Les scénarios supposent qu'une évaluation des risques personnels sera effectuée avant chaque interaction avec un patient ou résident.

Scénarios de port du masque universel	Dois-je porter de l'équipement de protection individuelle?	Quand dois-je changer mon masque?	Dois-je changer ma blouse, mes gants et ma protection oculaire?	Puis-je réutiliser mon masque?
Soins directs à un patient ou résident sans autre précaution	☐ Oui ☑ Non Masque uniquement, comme moyen de contrôle de la source.	S'il est mouillé ou contaminé, s'il rend la respiration difficile ou s'il a été retiré.	Sans objet	Seulement en cas de pénurie grave. Vous devez vous laver les mains avant et après avoir touché votre masque et l'avoir placé dans un sac en papier propre.
Soins directs à moins de deux mètres d'un patient ou résident visé par des mesures de précaution contre les gouttelettes ou les contacts	☑ Oui ☐ Non Blouse, gants, protection oculaire et masque	Oui, lorsque vous quittez la pièce.	Oui, lorsque vous quittez la pièce.	Non
Soins directs à plusieurs patients ou résidents visés par des mesures de précaution contre les gouttelettes ou les contacts qui sont dans la même pièce ou cohorte (définie par le spécialiste en PCI local).	☑ Oui ☐ Non Blouse, gants, protection oculaire et masque	Oui, lorsque vous quittez la pièce où se trouve la cohorte (définie par le spécialiste en PCI local).	* Vous devez changer vos gants et vous laver les mains entre chaque résident. Vous devez enlever votre blouse, votre masque et votre protection oculaire en quittant la pièce où se trouve la cohorte.	Non

ARCHIVÉ

Scénarios de port du masque universel	Dois-je porter de l'équipement de protection individuelle?	Quand dois-je changer mon masque?	Dois-je changer ma blouse, mes gants et ma protection oculaire?	Puis-je réutiliser mon masque?
Entrer dans la chambre d'un patient ou résident visé par des mesures de précaution contre les gouttelettes ou les contacts et maintenir une distance d'au moins deux mètres avec celui-ci (p. ex., pour déposer le cabaret de repas, observer le patient ou regarder les appareils de surveillance sans contact direct).	☑ Oui ☐ Non Masque (avoir accès à de l'ÉPI si vous devez en utiliser pendant que vous êtes dans la chambre)	S'il est mouillé ou contaminé, s'il rend la respiration difficile ou s'il a été retiré.	Sans objet, à moins que l'évaluation des risques justifie le port d'ÉPI.	Seulement en cas de pénurie grave. Vous devez vous laver les mains avant et après avoir touché votre masque et l'avoir placé dans un sac en papier propre.

Remarques : Le port prolongé de l'ÉPI ou le fait de ne pas le changer entre les résidents n'est pas une pratique exemplaire de PCI; on ne devrait y avoir recours que lorsque les quantités d'ÉPI sont limitées et en consultation avec l'équipe de PCI.

* Le type d'ÉPI dépend de l'évaluation des risques et des mesures de précaution, exigences et recommandations applicables (masque médical, respirateur N95 bien ajusté, protection oculaire, blouse et gants)[1].

ARCHIVÉ

Définitions

Port du masque universel : Port d'un masque médical en tout temps pour protéger les autres.

Équipement de protection individuelle : Communément appelé « ÉPI », comprend l'équipement et les vêtements portés pour limiter l'exposition aux dangers, aux maladies et aux infections d'une travailleuse ou d'un travailleur. Aux fins du présent document, l'ÉPI se compose d'un masque, de gants, d'une blouse et d'une protection oculaire, et est choisi à la suite d'une évaluation des risques personnels[2].

Évaluation des risques personnels : Évaluation de l'interaction entre le fournisseur de soins de santé, le client, patient ou résident et l'environnement de ce dernier pour évaluer et analyser le potentiel d'exposition à une maladie infectieuse[3].

Contrôle de la source : Pratiques personnelles qui contribuent à prévenir la propagation de bactéries et de virus à d'autres personnes (p. ex., se couvrir la bouche lorsqu'on tousse, porter un masque)[3].

Utilisation prolongée : S'entend de la pratique consistant à porter le même ÉPI lors de rencontres successives avec plusieurs patients sans jamais le retirer. L'utilisation prolongée peut être pratiquée lorsque plusieurs patients atteints de la même infection sont regroupés dans des salles d'attente, des cliniques ou des unités hospitalières qui leur sont réservées s'il y a pénurie d'ÉPI, en consultation avec l'équipe de PCI[4].

Réutilisation (celle-ci ne doit être considérée qu'en cas de pénurie grave) : Utilisation du même ÉPI lors de plusieurs rencontres avec des patients, mais en le retirant au moins à quelques reprises. L'ÉPI est rangé entre les rencontres et réutilisé[4].

Conservation (stratégies) : Stratégies employées pour prolonger la quantité d'ÉPI[4].

Contamination : Présence d'un agent infectieux sur les mains ou une surface, comme un comptoir, des vêtements, des blouses, des gants, de la literie, des jouets, des instruments chirurgicaux, du matériel de soins, des pansements ou d'autres objets inanimés[3].

Cohorte : Regroupement dans un même endroit de deux ou plusieurs clients, patients ou résidents qui sont soit porteurs du même microorganisme, soit infectés par celui-ci, et affectation de personnel limitée à ce groupe de personnes[3].

ARCHIVÉ

Bibliographie

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Recommandations provisoires en PCI concernant l'utilisation d'équipements de protection individuelle pour la prise en charge des personnes dont l'infection à la COVID-19 est suspectée ou confirmée*, Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [modifié le 15 décembre 2021; cité le 27 janvier 2022]. En ligne : https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/updated-ipac-measures-covid-19.pdf?sc_lang=fr.

2. U.S. Department of Labor, Occupational Health and Safety Administration. *Personal Protective Equipment*, 2004 [cité le 27 janvier 2022]. En ligne : https://www.osha.gov/Publications/osha3151.pdf.

3. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. *Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé*, 3e édition. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. En ligne : https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=fr.

4. Centers for Disease Control and Prevention. *Optimizing personal protective equipment (PPE) supplies*, Atlanta (Géorgie), 2020 [cité le 1er février 2022]. En ligne : https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/ppe-strategy/index.html.

ARCHIVÉ

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Le port du masque universel dans les établissements de soins de santé et les maisons de retraite*, 3e révision, Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Historique de publication

Publication initiale : 20 avril 2020

1re révision : 10 février 2021

2e révision : 23 octobre 2021

3e révision : 5 février 2022

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022

ARCHIVE